

Les SATT, catalyseurs d'innovation, créatrices de valeur pour l'économie française

Les 404 entreprises créées et accompagnées par les SATT depuis 2012 sont aujourd'hui valorisées à plus d'un milliard d'euros
Les PME et ETI bénéficiant d'une technologie issue d'une SATT améliorent leur performance économique de 20%



2020 sera une année charnière et riche en actualités pour l'innovation en France. A l'instar de nombreux acteurs, les SATT profitent de ce début d'année pour dresser un bilan de leurs impacts socio-économiques depuis leur création à travers deux études récemment réalisées. Ces dernières confirment le rôle significatif rempli par les SATT dans l'économie nationale via la valorisation de la recherche académique française. L'une porte sur la création de valeur financière des startups accompagnées par les SATT, l'autre sur l'impact des SATT sur les PME et ETI bénéficiant d'un transfert de technologie.

Une création de valeur des startups 15 fois supérieure à l'investissement SATT

418 startups ont été accompagnées dans leur création par les SATT entre 2012 et 2019 dont 37% dans le domaine de la biologie et de la santé, 27% dans le numérique (TIC, IoT...) et 36% dans les sciences de l'ingénieur (chimie et matériaux, énergie, transport, agronomie et environnement). Parmi elles, 404 startups ont fait l'objet d'une analyse approfondie de Deloitte Finance afin d'en identifier la valeur financière créée afin de les comparer aux efforts d'investissements fournis par les SATT¹.

Ces sociétés sont actuellement valorisées à plus d'un milliard d'euros. Cette valorisation est 100 fois supérieure au montant de leur capital à la création et 15 fois au montant investi par les SATT en maturation technologique et en incubation. Un euro investi par les SATT dans la maturation de résultats de recherche produit ainsi 15 € de valeur économique, dans des entreprises dont le potentiel de croissance est loin de s'être pleinement exprimé.

¹ Source : « *Analyse de la création de valeur financière des startups accompagnées par les SATT* », Étude Deloitte Finance commanditée par le Réseau SATT, 17 Décembre 2019, Paris.

« Ces chiffres soulignent l'importance économique et sociétale de l'investissement dans la maturation des technologies et la valorisation de la recherche publique de manière générale. Les SATT ont un impact sociétal fort, en construisant des solutions de rupture qui répondent à des enjeux de société, comme le développement de thérapies innovantes pour soigner certains cancers, le traitement des maladies infectieuses, la protection de l'environnement ou encore le développement de nouveaux vecteurs énergétiques », commente **Philippe Nérin, Président du Réseau SATT**.

« Doter la France de plus de 2 000 startups développant des technologies de rupture, d'ici à 2023 : c'est l'ambition de notre plan Deep Tech », rappelle **Paul-François Fournier, Directeur exécutif de l'innovation de Bpifrance**. « Le réseau des SATT, sociétés filiales des universités et des organismes de recherche, au sein desquelles nous représentons depuis août 2019 l'actionnaire Etat, constitue un acteur clef de cette ambition. Avec plus de 400 startups créées, plus de 2500 brevets déposés et près de 900 licences d'exploitations depuis 2012, les SATT ont démontré leur rôle essentiel dans la dynamique d'innovation de notre tissu économique. Ce bilan très positif nous engage collectivement à poursuivre cette dynamique pour faire de la France un des leaders mondiaux de la Deep Tech ».

Un impact positif des SATT de 17% sur la performance économique des PME et ETI

Les SATT irriguent aussi la R&D des entreprises françaises existantes, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) en leur donnant les moyens de devenir plus compétitives et plus innovantes. Les entreprises accompagnées par les SATT ont vu leur valeur ajoutée progresser de 17 % dans les années suivant le transfert de technologie².

« Nous nous réjouissons de l'impact économique et sociétal très positif des actions des SATT et plus généralement de la valorisation de la recherche publique pour notre économie. Le dispositif SATT n'en est qu'au début de son histoire et affiche déjà des performances très encourageantes. La professionnalisation de la valorisation de notre recherche publique doit se poursuivre en exploitant tous les avantages que fournissent les SATT et leur statut d'entreprise privée, condition essentielle de leur efficacité et de leur crédibilité vis-à-vis de leurs clients et de leurs partenaires. », déclare **Guillaume Boudy, Secrétaire général pour l'investissement**.

² Source : « Développement d'une méthode d'étude de l'impact des SATT : extrait des résultats de l'analyse socio-économique quantitative pour l'Agence Nationale de la Recherche », novembre 2019, Paris. L'étude a été réalisée par le consortium Technopolis group France, Strasbourg conseil et le laboratoire RITM (Université Paris-Sud) auprès de 100 premières entreprises, PME et ETI, ayant bénéficié d'un transfert de technologies avant le 31 décembre 2015.

Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie :

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir dédié aux SATT, la France a investi 520 millions d'euros dans la valorisation des résultats de la recherche publique depuis 2012. Désormais acteurs de proximité et de confiance des campus universitaires dans les territoires, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) s'appuient sur des équipes professionnelles aguerries au transfert de technologie et à l'innovation. Leur vocation, en relation étroite avec les universités et les organismes de recherche, est de détecter les inventions des chercheurs, les protéger par des brevets, engager des travaux de prototypage et de développement au sein des laboratoires afin de porter ces innovations à un niveau de maturité suffisant qui permette leur mise sur le marché et la création de valeur. Ce transfert s'opère alors par la commercialisation de technologies auprès d'entreprises existantes ou la création de startups.

Les SATT aujourd'hui, ce sont :



11 554

Projets innovants
détectés et analysés



2 629

Brevets
prioritaires
déposés



899

Licences d'exploitation
signées avec des
entreprises



418

Start-up
créées



494

M€ levés
par les start-up
issues des SATT



1 428

Emplois créés
par les start-up
issues des SATT

Chiffres au 1er juillet 2019, depuis la création des SATT en 2012 (source Réseau SATT)

A propos du Réseau SATT - www.satt.fr :

Le Réseau SATT est une association loi 1901 ayant pour but de fédérer les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies chargées de simplifier et professionnaliser le transfert des innovations technologiques issues de la recherche académique vers les entreprises. Soutenues par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à hauteur de 856 M€, dont une part importante est consacrée à la propriété intellectuelle et à la maturation, et par l'engagement collectif de leurs établissements de recherche actionnaires, les SATT, pilotées depuis 2019 par Bpifrance, ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées. Créée en 2014, l'association mène des actions partagées afin d'accroître l'efficacité, la lisibilité et la visibilité des SATT. Le Réseau SATT met à disposition un portefeuille commun de technologies à transférer, conclut des partenariats, affiche des valeurs partagées et porte une communication commune. L'association est présidée par Philippe Nérin, Président de la SATT AxLR aux côtés de Céline Clausener, Secrétaire et Directrice des Affaires Publiques d'Erganeo, et Vincent Lamande, Trésorier et Président de la SATT Ouest Valorisation.

A propos du Programme d'investissements d'avenir :

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'informations sur : [@SGPI_avenir](https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

CONTACT PRESSE

Pour le Réseau SATT, OXYGEN

Jessica Djava - jessica.d@oxygen-rp.com

01 41 11 37 93

Bpifrance

Nathalie Police – nathalie.police@bpifrance.fr

01 41 79 95 26

Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI)

Lucas Tourny – lucas.tourny@pm.gouv.fr

06.30.84.32.73